



# Table des matières

---

<b>1. Contexte</b> .....	4
<b>2. Rôle de l'ONU</b> .....	5
<b>3. L'idée maîtresse de la Stratégie</b> .....	5
<b>4. Objectifs de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse</b> .....	6
<b>5. Engagement avec et pour les jeunes : consolider les bases de l'ONU</b> .....	6-10
<b>6. Domaines d'action prioritaires de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse</b> .....	10-15
<b>7. Coordination, gouvernance et exécution de la Stratégie</b> .....	15-16

# 1. Contexte

t  
(l, c%).  
t, t  
t t t t  
t  
t, t  
t t t  
t t t t  
t t t t  
t t  
t t t  
t t t t t .At t  
t t t  
t t t t  
t t  
t t t t  
t t t t  
t t t t  
t t t t . c c .

## 2. Rôle de l'ONU

Le rôle de l'ONU est défini par son préambule, qui vise à maintenir la paix internationale, promouvoir les relations amicales entre les nations et réaliser la coopération internationale. L'Assemblée générale, le principal organe de l'ONU, a adopté la Charte des Nations Unies en 1945, qui établit le cadre juridique de l'organisation. L'Assemblée générale a également adopté des résolutions importantes, telles que la Résolution 241 (2003), qui reconnaît le rôle de l'ONU dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Le rôle de l'ONU est également défini par ses organes principaux, qui sont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, le Tribunal international de justice et la Commission économique et sociale. Le Conseil de sécurité est l'organe principal responsable du maintien de la paix internationale. Le Secrétaire général est le chef de l'administration de l'ONU et agit en tant qu'agent diplomatique. Le Tribunal international de justice est l'organe judiciaire principal de l'ONU, chargé de régler les différends entre les États et de donner des avis consultatifs sur des questions juridiques. La Commission économique et sociale est l'organe principal responsable de la promotion de la coopération internationale dans le domaine économique et social.

Le rôle de l'ONU est également défini par ses programmes et agences spécialisées, qui sont chargés de promouvoir le développement économique et social, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la coopération internationale dans d'autres domaines. Les programmes et agences spécialisées de l'ONU comprennent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le rôle de l'ONU est également défini par ses principes, qui sont le respect de la souveraineté, l'égalité des États, le droit à l'autodétermination des peuples et la coopération internationale. Ces principes sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et ont été confirmés par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Le rôle de l'ONU est également défini par ses objectifs, qui sont de maintenir la paix internationale, de promouvoir le développement économique et social, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la coopération internationale.

Le rôle de l'ONU est également défini par ses défis, qui sont de maintenir la paix internationale, de promouvoir le développement économique et social, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la coopération internationale. Les défis de l'ONU sont de plus en plus complexes et exigeants, en raison de l'évolution de la situation internationale et de l'émergence de nouveaux défis.

## 3. L'idée maîtresse de la Stratégie

L'idée maîtresse de la Stratégie est de promouvoir la coopération internationale et de réaliser les objectifs de développement durable. Cette idée maîtresse est inscrite dans la Charte des Nations Unies et a été confirmée par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. L'idée maîtresse de la Stratégie est également inscrite dans le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et a été confirmée par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> L'Assemblée générale a adopté la Résolution 241 (2003) le 15 décembre 2003. Cette résolution reconnaît le rôle de l'ONU dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

<sup>3</sup> L'Assemblée générale a adopté la Résolution 241 (2003) le 15 décembre 2003. Cette résolution reconnaît le rôle de l'ONU dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.



#### 4. Objectifs de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse

Le monde est en train de changer. Les jeunes sont au cœur de ces changements. Ils ont le potentiel de transformer le monde en un endroit meilleur. Mais pour que ce potentiel se réalise, nous devons leur offrir les opportunités et les ressources nécessaires. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a élaboré la Stratégie pour la jeunesse, qui vise à garantir que tous les jeunes aient accès à l'éducation, à l'emploi, à la participation et à la justice.

La Stratégie pour la jeunesse est un cadre d'action qui guide les politiques et les programmes des Nations Unies et de ses partenaires. Elle est basée sur six principes fondamentaux : l'équité, l'inclusivité, la participation, la transparence, la responsabilité et la coopération.

La Stratégie pour la jeunesse est un document vivant qui évolue avec le temps. Elle est le résultat de consultations et de dialogues avec les jeunes, les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires. Elle est destinée à servir de guide et de source d'inspiration pour tous ceux qui travaillent pour le bien-être des jeunes.

#### 5. Engagement avec et pour les jeunes : consolider les bases de l'ONU

Les jeunes sont les acteurs clés du développement durable. Ils ont le potentiel de transformer le monde en un endroit meilleur. Mais pour que ce potentiel se réalise, nous devons leur offrir les opportunités et les ressources nécessaires. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a élaboré la Stratégie pour la jeunesse, qui vise à garantir que tous les jeunes aient accès à l'éducation, à l'emploi, à la participation et à la justice.


La Stratégie pour la jeunesse est un cadre d'action qui guide les politiques et les programmes des Nations Unies et de ses partenaires. Elle est basée sur six principes fondamentaux : l'équité, l'inclusivité, la participation, la transparence, la responsabilité et la coopération.

La Stratégie pour la jeunesse est un document vivant qui évolue avec le temps. Elle est le résultat de consultations et de dialogues avec les jeunes, les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires. Elle est destinée à servir de guide et de source d'inspiration pour tous ceux qui travaillent pour le bien-être des jeunes.

### Un modèle d'action directrice :

<p>Le monde est en train de changer. Les jeunes sont au cœur de ces changements. Ils ont le potentiel de transformer le monde en un endroit meilleur. Mais pour que ce potentiel se réalise, nous devons leur offrir les opportunités et les ressources nécessaires. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a élaboré la Stratégie pour la jeunesse, qui vise à garantir que tous les jeunes aient accès à l'éducation, à l'emploi, à la participation et à la justice.</p> <p>La Stratégie pour la jeunesse est un cadre d'action qui guide les politiques et les programmes des Nations Unies et de ses partenaires. Elle est basée sur six principes fondamentaux : l'équité, l'inclusivité, la participation, la transparence, la responsabilité et la coopération.</p> <p>La Stratégie pour la jeunesse est un document vivant qui évolue avec le temps. Elle est le résultat de consultations et de dialogues avec les jeunes, les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires. Elle est destinée à servir de guide et de source d'inspiration pour tous ceux qui travaillent pour le bien-être des jeunes.</p>	<p>Le monde est en train de changer. Les jeunes sont au cœur de ces changements. Ils ont le potentiel de transformer le monde en un endroit meilleur. Mais pour que ce potentiel se réalise, nous devons leur offrir les opportunités et les ressources nécessaires. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a élaboré la Stratégie pour la jeunesse, qui vise à garantir que tous les jeunes aient accès à l'éducation, à l'emploi, à la participation et à la justice.</p> <p>La Stratégie pour la jeunesse est un cadre d'action qui guide les politiques et les programmes des Nations Unies et de ses partenaires. Elle est basée sur six principes fondamentaux : l'équité, l'inclusivité, la participation, la transparence, la responsabilité et la coopération.</p> <p>La Stratégie pour la jeunesse est un document vivant qui évolue avec le temps. Elle est le résultat de consultations et de dialogues avec les jeunes, les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires. Elle est destinée à servir de guide et de source d'inspiration pour tous ceux qui travaillent pour le bien-être des jeunes.</p>
---	---



	<p>.....t</p> <hr/> <hr/>
	





<p>t      t</p> <p>t      t</p> <p>t      t</p> <p>t      t</p> <p>t      t</p> <p>t      t</p>	<p>t      t      t      t      t      t</p> <p>t      t      t      t      t      t</p> <hr/> <hr/> <hr/>
---	---



## **PRIORITÉ N° 1 :**

Engagement, participation et sensibilisation – Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable

---

### **Les actions de l'ONU consisteront à :**

#### **Intégrer la question :**

t t tt t t ,  
t t t ' t t  
' t , t ' t  
t t t t  
t t , t  
t t t t

## PRIORITÉ N° 2 :

Éducation et santé – Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité

---

Les actions de l'ONU consisteront à :

**Promouvoir un enseignement de qualité :**

Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement de qualité, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des enseignants et en améliorant les conditions de travail. Promouvoir l'éducation non formelle et l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les jeunes qui n'ont pas accès à l'éducation formelle. Appuyer les initiatives de micro-entrepreneuriat et de création d'emplois pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu.

**Promouvoir l'éducation non formelle :**

Faciliter l'accès des jeunes à l'éducation non formelle, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des enseignants et en améliorant les conditions de travail. Appuyer les initiatives de micro-entrepreneuriat et de création d'emplois pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu.

**Garantir aux jeunes l'accès à des soins de santé adaptés et à des environnements sains :**

Faciliter l'accès des jeunes à des soins de santé adaptés et à des environnements sains, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des professionnels de santé et en améliorant les conditions de travail. Appuyer les initiatives de micro-entrepreneuriat et de création d'emplois pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu.

**Soutenir des services de santé mentale adaptés aux jeunes :**

Faciliter l'accès des jeunes à des services de santé mentale adaptés, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des professionnels de santé et en améliorant les conditions de travail.

**Défendre les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative :**

Faciliter l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des professionnels de santé et en améliorant les conditions de travail. Appuyer les initiatives de micro-entrepreneuriat et de création d'emplois pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu.

## PRIORITÉ N° 3 :

Émancipation économique des jeunes et travail décent – Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif

---

Les actions de l'ONU consisteront à :

**Honorer l'engagement de la communauté mondiale :**

Faciliter l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des professionnels de santé et en améliorant les conditions de travail. Appuyer les initiatives de micro-entrepreneuriat et de création d'emplois pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu.

**Promouvoir l'adoption d'une démarche équilibrée :**

Faciliter l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu, en renforçant les capacités des professionnels de santé et en améliorant les conditions de travail. Appuyer les initiatives de micro-entrepreneuriat et de création d'emplois pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les zones à faible revenu.



**Fournir un appui et des orientations :**

Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir. Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir.

**Promouvoir l'accès aux services et aux moyens de production :**

Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir.

**Encourager une transition équitable vers une économie verte à faible émission de carbone :**

Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir.

**PRIORITÉ N° 4:**

Les jeunes et les droits de l'homme – Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique

**Les actions de l'ONU consisteront à :**

**Protéger et promouvoir les droits fondamentaux des jeunes :**

Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir.

**Sensibiliser le public à la situation des jeunes en matière de droits fondamentaux :**

Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir.

**Promouvoir le respect des droits fondamentaux :**

Appuyer les gouvernements et les institutions nationales et régionales pour qu'ils puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions et à la planification de l'avenir.



t ' t  
t tt

---

### Élargir les possibilités offertes :

Le rôle des parents est primordial pour garantir que les enfants aient accès à une éducation de qualité. Les parents doivent être impliqués dans le processus éducatif de leurs enfants, en particulier dans les contextes où les ressources éducatives sont limitées. Ils doivent être encouragés à participer aux réunions des enseignants et à suivre les progrès de leurs enfants. Les parents doivent également être informés des politiques éducatives et des programmes en place. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux parents, en particulier dans les zones rurales et les zones défavorisées. Les parents doivent être encouragés à investir dans l'éducation de leurs enfants, en particulier dans les zones où les coûts de l'éducation sont élevés. Les parents doivent être encouragés à participer aux activités éducatives de leurs enfants, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les parents doivent être encouragés à participer aux réunions des enseignants et à suivre les progrès de leurs enfants. Les parents doivent également être informés des politiques éducatives et des programmes en place. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux parents, en particulier dans les zones rurales et les zones défavorisées. Les parents doivent être encouragés à investir dans l'éducation de leurs enfants, en particulier dans les zones où les coûts de l'éducation sont élevés. Les parents doivent être encouragés à participer aux activités éducatives de leurs enfants, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées.

### Protéger et aider les jeunes dans les contextes humanitaires :

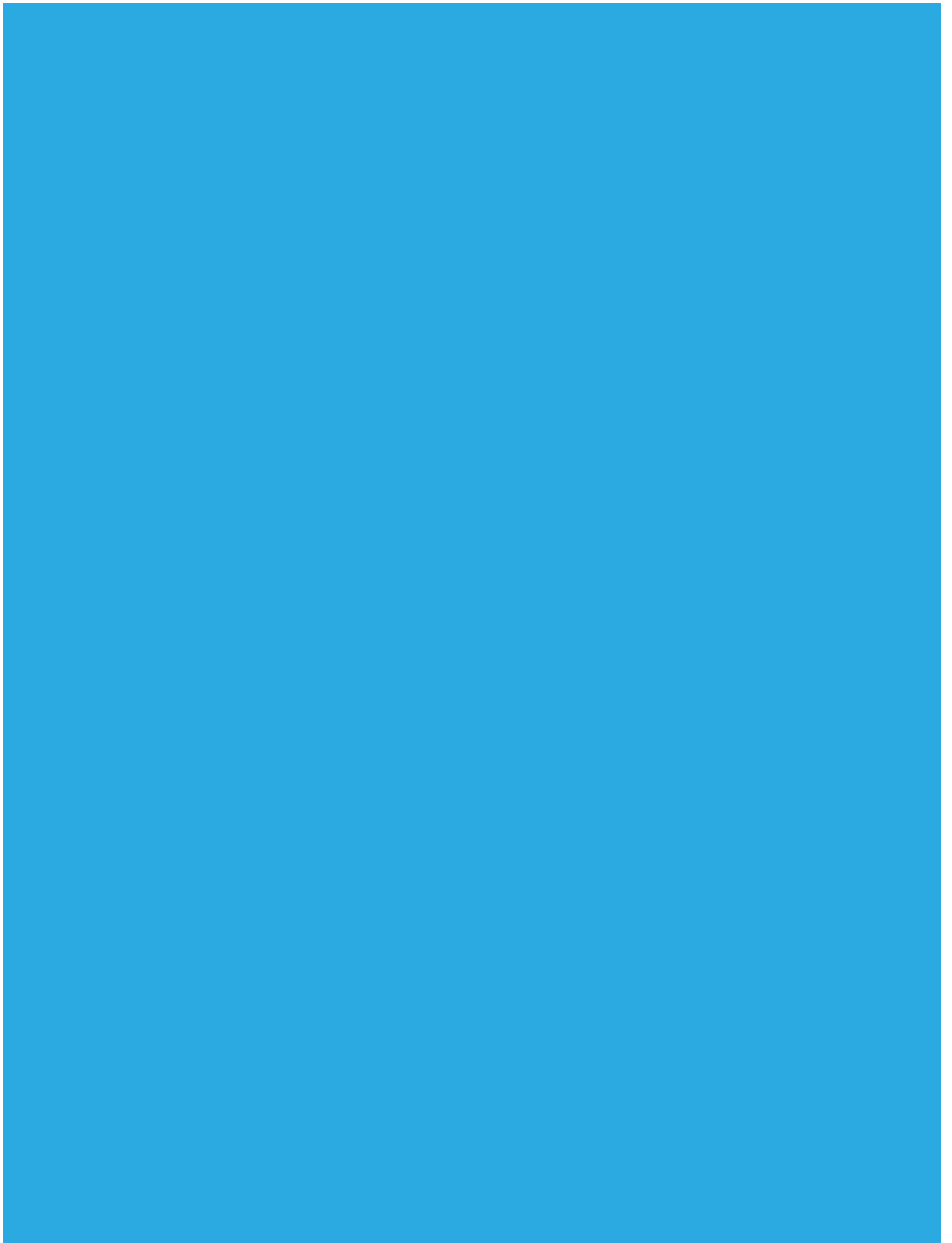
Les jeunes dans les contextes humanitaires sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'une attention particulière. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées.

## 7. Coordination, gouvernance et exécution de la Stratégie

La coordination, la gouvernance et l'exécution de la Stratégie sont des éléments clés pour garantir le succès de l'éducation de qualité. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées. Les écoles doivent offrir des services de conseil et de soutien aux jeunes, en particulier dans les zones où les ressources éducatives sont limitées.







# YOUTH2030

WORKING WITH